

Décision n° 2023-68 du 30 juin 2023
**portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Erick Lajarge, directeur général adjoint et directeur des programmes, est nommé directeur général par intérim du Cerema, du 24 juillet 2023 au 4 août 2023 inclus.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 30 juin 2023

Le Directeur Général



Pascal Berteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le *03 juillet 2023*

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation
